

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE-D'ARTHABASKA

RÈGLEMENT 106-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 072-2020 SUR LA TARIFICATION

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité Municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettent aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu de modifier le règlement 072-2020 sur la tarification ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Dominique Blanchette lors de la séance ordinaire du conseil du 5 juin 2023.

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'annexe I est modifié de sorte à supprimer la section de la demande de dérogation mineure et sa tarification applicable puisque prévue au règlement spécifique des dérogations mineures.

Article 2

L'annexe III est modifiée de sorte à supprimer la tarification prévue de « 125 \$ » pour un compteur d'eau et la remplacer par « 150 \$ ».

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Michel Larochelle,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 5 juin 2023
Dépôt et présentation du projet de règlement : 5 juin 2023
Adoption : 3 juillet 2023
Publication : 13 juillet 2023